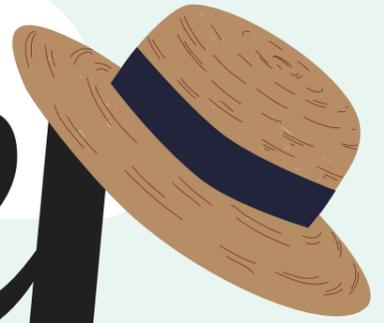


AMICALE
DE L'ÉCOLE DU TILLEUL NOYALO



Vide Grenier



8 MAI



NOYALO

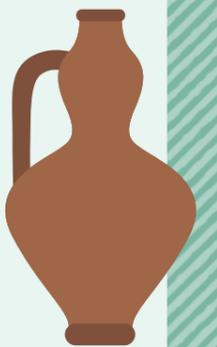
Ouverture
exposants à 6h



Salle des Loutres
et cour de l'école

de 9h à 17h

Entrée gratuite



Renseignements et inscriptions :



07 82 47 90 37
amicalenoyalo@gmail.com

Route de Surzur
56450 THEIX-NOYALO

Informations :

Restauration sur place ou à emporter.

Morgate à l'Armoricaïne
Gallettes saucisses, crêpes...

Réservation repas et emplacement
au dos du flyer ou QR code

*Paiement à la réservation.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 08 MAI 2025

**Réservé aux
particuliers**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :@.....

JUSTIFICATIF* :

Carte d'identité n°.....

délivrée le..... par.....

Passeport n°.....

expire le..... par.....

* Cette pièce vous sera demandée à l'entrée pour contrôle

EMPLACEMENT :

	Montant du mètre linéaire	Nombre de mètres linéaires souhaités	TOTAL
Emplacement en extérieur * sans table	4,00€		€
Emplacement en extérieur sous abri (barnum, préau) *	5,00€		€
Emplacement en intérieur avec table	6,00€		€

* Possibilité d'apporter son matériel personnel (table, barnum pliant)

REPAS SUR PLACE OU À EMPORTER (SOUS RÉSERVATION)

	Prix du repas	Nombre de parts souhaitées	TOTAL
Morgate à l'armoricaine Far Breton	12 euros		€

TOTAL €

Document à retourner daté et signé, accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement (**chèque établi à l'ordre de l'amicale de l'école du Tilleul**) à l'adresse suivante :

**Amicale de l'école du Tilleul
Route de Surzur
56450 THEIX-NOYALO**

Votre réservation sera ferme et définitive, qu'à réception du paiement.
Un accusé de réception vous sera envoyé par mail ou sms.

Signature :

À..... Le.....

RÈGLEMENT INTERIEUR :

Art 1 : le vide grenier se déroule le 08 mai 2025 à la salle des Loutres de THEIX-NOYALO
Art 2 : Les exposants seront orientés vers leur emplacement, seulement à partir de 06h00.
Art 3 : seule la vente d'objets personnels et usagés est autorisée, c'est à dire d'objets non acquis pour la revente (art L310-2 du code du commerce).
Art 4 : les particuliers ne peuvent participer à plus de deux ventes de même nature au cours de l'année civile sur l'ensemble du territoire national (art R321-9 du code pénal).
Art 5 : les exposants devront se présenter à l'accueil munis de leur pièce d'identité.
Art 6 : En raison des frais engagés, les absences ou départs pendant la manifestation (pour cause d'intempéries notamment) ne pourront donner lieu au remboursement de l'inscription.

Art 7 : les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant.
Art 8 : les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être responsables de vols ou dégradations, pertes ou incidents, survenus durant la manifestation.
Art 9 : les organisateurs se réservent le choix des emplacements.
Art 10 : Les exposants devront être couverts par une assurance durant la manifestation.
Art 11 : les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements, un parking est mis à disposition à proximité.
Art 12 : les exposants devront laisser leur emplacement propre.
Art 13 : le raccordement aux prises électriques durant la manifestation est interdit.
Art 14 : il est interdit aux exposants de vendre de la nourriture.

Amicale de l'école du Tilleul - Route de Surzur - 56450 THEIX NOYALO -
" 07.82.47.90.37 - " amicalenoyalo@gmail.com